

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1414

Artikel: Bureaux de l'égalité : kèksèkça ?

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284618>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bureaux de l'égalité : kèksèkça ?

Provocateur, mais pas gratuit, le titre de ce dossier. Certes, nul-le n'ignore que l'égalité n'a rien d'un fait acquis malgré l'entrée en vigueur de la loi destinée à la promouvoir, en juillet 1996. Mais connaît-on l'énorme travail mené sur tous les fronts, notamment juridique, par les bureaux de l'égalité? Il demeure dans l'ombre, méconnu. Serait-ce que d'être juste toléré-e-s dans la cour des grands retient de donner trop fort de la voix? Déficit de capacité de communication, de forces, de moyens? Dépendance d'une volonté politique affirmée? De tout cela un peu, sans doute. Une chose est sûre: alors que, crise des finances publiques «oblige», leur budget rétrécit comme peau de chagrin, ces organismes à la fois gardiens et promoteurs de l'égalité sont plus que jamais nécessaires. (Re)découvrez-les au fil de ces pages

Patricia Schulz DR



Interview de Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

La concrétisation de l'égalité entre femmes et hommes est une tâche de longue, très longue haleine. Que pouvez-vous dire de la collaboration avec les bureaux cantonaux et les déléguées des Villes?

Que ce soit à la Conférence suisse des bureaux de l'égalité, à la Conférence latine (bureaux romands et tessinois) et au sein des groupes de travail qui planchent sur un projet spécifique, la collaboration joue très bien et les échanges sont fructueux et mobilisateurs. Nos réflexions ont donné lieu à plusieurs publications – «Economiser au détriment des femmes», «Nouvelle gestion publique» – qui servent de références aux collaboratrices pour le travail quotidien sur le terrain. De même qu'à d'autres activités, telles que la campagne nationale pour la prévention de la violence dans le couple.

Et qu'en est-il de l'écho rencontré par le Bureau fédéral de l'égalité à l'extérieur? Par exemple, dans l'Administration fédérale?

Le Bureau a développé des collaborations spécifiques avec l'extérieur sur le modèle des réseaux. Ainsi, il collabore ponctuellement avec divers offices de l'Admini-



Photo : Marianne Pettavel

stration fédérale. Par exemple, avec celui de la santé publique pour la publication «Genre et santé après 40 ans» et avec l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) à propos de la situation des femmes sur le marché du travail. De même, il a associé 14 offices de l'administration à la concrétisation du suivi de Pékin (4e Conférence mondiale des femmes dans le cadre de l'ONU) par la mise au point du Plan d'action. Ce document, subdivisé en 12 chapitres, proposera tout un arsenal de mesures pour traduire dans la réalité suisse les principes et recommandations adoptés à Pékin.

Ce Plan d'action fait aussi l'objet d'une large discussion au sein des organisations féminines non gouvernementales.

Justement, qu'en est-il des relations du Bureau avec les associations féminines?

D'une façon générale, le Bureau entretient des contacts réguliers avec les associations féminines, par exemple en rencontrant une fois par an les présidentes d'une trentaine de ces organisations pour un échange d'informations et une discussion sur un thème d'actualité, tel que le chômage des femmes en 1997. Par ailleurs, les programmes présentés dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité donnent lieu à des échanges approfondis avec diverses représentantes de ces organisations, de même qu'avec celles et ceux des partenaires sociaux et des associations professionnelles.

Avez-vous des liens avec les entreprises du secteur privé?

Nous avons mis sur pied en 1996, afin de faciliter la réalisation de l'égalité des salaires, un colloque sur les outils d'évaluation du travail non discriminatoire à l'égard des sexes adressé aux entreprises et aux administrations publiques. Avec un tel succès du côté des responsables du personnel, des membres des syndicats et de la magistrature que nous avons dû répéter l'opération en 1997. Et nous avons dû refuser du monde pour le colloque consacré au harcèlement sexuel sur les lieux de travail de décembre dernier.

Quels contacts avez-vous avec les parlementaires fédérales?

Des contacts positifs et suivis avec plusieurs d'entre elles. Et nous constatons avec satisfaction que le Centre de

documentation du Bureau est souvent consulté par des députées et députés.

Serait-il judicieux que le Bureau ait qualité pour agir en justice lors de discriminations dans la vie professionnelle?

Oui, si on se réfère aux expériences faites à l'étranger. Par exemple, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, l'autorité compétente peut poursuivre d'elle-même devant un tribunal les entreprises qui discriminent les travailleuses; elle peut aussi soutenir les actions intentées par des travailleuses. Ce droit permet d'accélérer la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes, notamment au plan des salaires. Le législateur suisse a choisi une autre approche, laissant aux travailleuses concernées la charge de se plaindre elles-mêmes.

Y-a-t-il des menaces sur le maintien de certains bureaux? Ou de nouveaux bureaux en gestation?

Je ne suis pas en mesure de répondre de façon précise, faute d'informations. Le vote annuel du budget est souvent l'occasion d'une remise en question de l'existence ou des activités des bureaux. Je sais en tout cas qu'une proposition existe en ville de Zurich, qui veut supprimer le tiers du budget des deux bureaux municipaux existants. On parle aussi éventuellement de les réunir. D'une façon générale, les bureaux redoutent une diminution de leurs ressources qui leur imposerait certains sacrifices douloureux. Par ailleurs, il n'y a pour l'instant pas de nouveau projet qui se profile à l'horizon, toujours en raison des soucis d'argent des pouvoirs publics.

Le Bureau fédéral est lui aussi confronté au manque de moyens financiers. Son budget 1998 a-t-il été réduit? Quelles en sont les conséquences?

Comme l'ensemble de l'Administration fédérale, nous sommes conscientes des difficultés financières de la Confédération. Le Conseil fédéral était prêt à nous accorder, en 1998, 2,9 millions de francs pour la promotion de l'égalité dans la vie professionnelle grâce à des aides financières destinées à soutenir des programmes d'encouragement et des services de consultation. Ce montant a été réduit en commission parlementaire à 2,66 millions. Si le Parlement ne réduit pas davantage ce

Rappel historique

1975: Année internationale de la femme (AIF), selon décision des Nations Unies sur proposition de la très active Commission de la condition de la femme. Cette «année» sera animée par l'avocate finlandaise Helvi Sipilä, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies de 1972 à 1980. Elle s'y consacre à améliorer le statut des femmes, du personnel féminin des Nations Unies aux femmes du tiers monde. Au cours de l'AIF, elle visite la plupart des pays membres, afin de convaincre les autorités compétentes d'inscrire le principe de l'égalité entre femmes et hommes dans la constitution de leur pays et de créer les organismes propres à en promouvoir l'application.

Elle passe à Berne, à l'occasion du 4e Congrès des femmes. Elle y expose son programme. Peu après sont créés la Commission fédérale pour les questions féminines, le Bureau fédéral de l'égalité et, par une poignée de militantes, le comité d'initiative pour l'adoption de l'article 4bis dans la Constitution fédérale.

Trois points sont à souligner:

- l'influence de la pression internationale;
- le lien à établir entre les autorités et les associations féminines;
- l'objectif poursuivi: le partenariat entre hommes et femmes. Tant l'AIF que le Congrès se plaçaient d'ailleurs sous le signe de la collaboration dans l'égalité.

Perle Bugnion-Secretan



Marche du suffrage féminin en Suisse
Photo: Keller, Berne

crédit, nous pourrions nous en accommoder, même si cela entraîne évidemment le report de certains projets ou un financement plus réduit pour d'autres. Ce qui compte est que le Parlement continue à nous accorder une augmentation régulière de ce crédit, jusqu'aux 5 millions qui avaient été envisagés comme nécessaires en 1988 déjà, quand on a commencé à traiter des moyens de promouvoir l'égalité dans la vie professionnelle.

Propos recueillis par Anne-Marie Ley